



La crise Covid-19 a obligé l'établissement à recourir massivement à l'enseignement à distance afin d'assurer une continuité pédagogique et de permettre aux étudiants inscrits dans les différentes formations de terminer puis de valider leur année ou leur diplôme. L'investissement de toute la communauté universitaire a été remarquable.

Nous aspirons tous à reprendre une activité normale à la rentrée et cela inclut bien évidemment un retour de nos étudiants pour suivre leur formation en présentiel. **L'évolution actuelle de la situation sanitaire peut nous laisser envisager une telle situation.** Pour autant, **nous ne pouvons ignorer la possibilité de devoir accueillir nos étudiants avec des contraintes sanitaires** dès la rentrée ou de devoir faire face, dans les mois qui suivront, à une nouvelle dégradation de la situation.

## 1. Introduction

Afin de tenir compte de cette éventualité, il est nécessaire de nous préparer dès aujourd'hui. Le présent document doit être vu comme un guide permettant à chacun de se projeter. Il place la situation des étudiants au cœur de notre attention. Cette version contient les éléments issus des discussions qui ont eu lieu les 28 et 29 mai lors de trois réunions :

- Groupe de travail regroupant vice-présidents, conseillers, chargés de mission en lien avec la formation, directeurs de services concernés, préfigureurs et secrétaires généraux de pôles – jeudi 28 mai 9h-11h ;
- Commission formation et vie universitaire – jeudi 28 mai 14h-17h ;
- Conseil des directeurs de composante – réunion formation - vendredi 29 mai 14h-16h.

Il a vocation à être amendé et enrichi grâce aux travaux de quatre sous-groupes qui se réunissent en ce moment sur les thématiques suivantes :

- Infrastructures d'appui au numérique,
- Appui pédagogique / hybridation,
- Organisation de la formation,
- Vie étudiante.

La cohérence globale avec l'ensemble des décisions prises par l'établissement sera assurée au sein du COFIL « déconfinement » qui devrait perdurer tant que le retour à la normale n'est pas acté.

Le comité de suivi sanitaire sera également l'instance compétente sur les questions de santé pour l'organisation de la rentrée, tant pour les personnels que pour les étudiants, comme il l'a été pour organiser le retour partiel des personnels.

Avant d'entrer dans le détail des actions, il est important de préciser que même si les conditions sanitaires se dégradent notre objectif sera de **favoriser, autant que possible, la présence des étudiants sur les campus et dans les salles d'enseignement en respectant les consignes** qui s'imposeront à nous.

## 2. L'organisation des formations

### a) Inscriptions des étudiants

L'Université de Nantes s'est dotée depuis deux ans d'un système d'inscription administrative à distance. Il n'y aura donc pas de mise en place de chaînes d'inscription en juillet dans tout l'établissement. Pour autant, il sera possible d'accueillir des étudiants sur rendez-vous pour régler des cas nécessitant un face à face.

### b) Accueil des étudiants

Malgré les contraintes sanitaires qui pourraient nous être imposées, il convient de permettre à tout étudiant de bénéficier d'un accueil physique à la rentrée de septembre 2020. Ces moments sont l'occasion pour les nouveaux étudiants de découvrir leurs lieux d'étude, de faire connaissance avec les autres étudiants et de découvrir les activités proposées... Il est donc important de le maintenir tout en modifiant les pratiques si cela est nécessaire.

Dans le contexte particulier de cette rentrée, il conviendra de présenter aux étudiants les modalités pédagogiques et l'organisation de la formation et de les acculturer à la politique numérique de l'université (utilisation du mail [etu.univ-nantes.fr](mailto:etu.univ-nantes.fr), fonctionnement de l'environnement numérique de travail (ENT), Madoc, ...).

La période d'accueil pourra également être mobilisée pour identifier les étudiants qui nécessiteront un accompagnement spécifique.

### c) Organisation des enseignements

Comme cela a été précisé en introduction, nous espérons accueillir nos étudiants dans les conditions habituelles. Mais il est de notre responsabilité de prévoir les conséquences d'une éventuelle reprise de l'épidémie.

Nous avons pu constater que la réorganisation des formations en raison du confinement a affecté très fortement le travail des enseignants et enseignants-chercheurs mais également de l'ensemble des personnels venant en appui à la formation. Le travail que nous avons à mener pour nous préparer à un possible retour en force du virus est donc très conséquent.

Aussi, il est proposé que si nous sommes amenés à commencer **le premier semestre en mode hybridé, ce mode perdure jusqu'à la fin du semestre** sauf si l'organisation mise en place permet un basculement d'un mode à un autre sans entraîner de modifications conséquentes des emplois du temps. **Nous partons également du principe que le second semestre se déroulera dans des conditions normales**, cette position pouvant être revue en fonction de l'évolution de la situation.

### *Calendrier de la rentrée*

Il est nécessaire de questionner le calendrier de la rentrée. Cette réflexion doit prendre en compte les contraintes concernant l'éventuelle transformation des enseignements, celles liées à l'organisation des emplois du temps, à la gestion matérielle de la rentrée (préparation des salles, mise en place des fléchages...). Elle doit aussi prendre en compte la gestion de l'accueil des étudiants.

Doit-on repousser le début des cours ? De combien de semaines ? De toutes les formations ? Ce sont les questions que nous devons nous poser collectivement en envisageant les conséquences sur le déroulé du semestre et de l'année.

Si les choix peuvent être différents d'une composante à l'autre, il convient de tenir compte des mutualisations existantes et des contraintes logistiques (planning des salles en particulier).

### *Capacité et organisation des salles*

Si les règles de distanciation physique sont encore en vigueur, il faudra prévoir un mètre entre chaque étudiant dans les salles de cours. Un travail va être mené pour identifier les capacités d'accueil de chaque salle d'enseignement en tenant compte de ce paramètre. Afin d'avoir une idée de la capacité des salles, il convient d'envisager dès à présent de pouvoir accueillir simultanément dans nos locaux **deux fois moins d'étudiants** que l'an dernier.

Des réflexions sur les mobilités pour l'accès aux salles et aux espaces de travail devront également être menées.

### *Gestion des emplois du temps*

Il a été indiqué au paragraphe précédent que nous pourrions accueillir simultanément deux fois moins d'étudiants dans nos locaux. Or, nos moyens tant humains qu'immobiliers ne nous permettent pas de dédoubler les enseignements. Aussi, il faut nous préparer à construire nos enseignements du premier semestre en tenant compte de ces contraintes, mais sur la base des maquettes actuelles. Il convient également d'intégrer les problématiques de désinfection des salles, en sachant qu'il ne nous sera pas possible d'assurer un nettoyage des locaux entre chaque cours. Le maintien des étudiants dans la même salle devra donc être privilégié. Si ce n'est pas le cas, il conviendra de respecter les protocoles déterminés par le comité sanitaire de l'établissement et rassemblés dans le recueil des mesures sanitaires.

Il convient également de prendre en compte les typologies des bâtiments pour organiser les flux d'étudiants permettant de garantir une distanciation physique. Seul un travail en proximité peut permettre de déterminer les conséquences que cela entraînera pour l'organisation des emplois du temps.

Pour préparer la rentrée prochaine, Il est proposé de **partir des emplois du temps actuellement en consolidation** dans un mode tout présentiel. Sur cette base et au regard des choix qui seront faits par les équipes pédagogiques, les emplois du temps seront adaptés si cela est nécessaire. Ce travail sera mené par chaque composante ou par ensemble de composantes lorsque celles-ci partagent des bâtiments d'enseignement. Il pourra permettre une rentrée en présentiel tout en étant compatible avec une formation incluant des enseignements à distance.

Afin de permettre aux étudiants d'organiser leur travail, les emplois du temps **intégreront le travail à distance**. Cela permettra aux étudiants de disposer d'un cadencement de leur semaine facilitant le suivi des enseignements.

Les travaux pratiques qui ne permettent pas de distanciation physique pourraient être réalisés en rendant obligatoire le port du masque et en mettant en place des protocoles permettant aux étudiants et aux enseignants de travailler en toute sécurité (discussions en cours). Ce dispositif devrait rester exceptionnel.

Pour l'instant, aucune disposition particulière n'a été avancée pour les enseignements de pratique sportive (STAPS). Une réflexion est à mener avec la composante concernée et au-delà avec les composantes proposant des enseignements optionnels en sport dispensés par le SUAPS.

### ***Pourcentage d'heures à organiser à distance***

**Il n'y aura pas d'indication d'un pourcentage d'heures à effectuer à distance dans l'hypothèse d'une dégradation de la situation sanitaire.** Les équipes pédagogiques, en proximité, sont les mieux placées pour proposer une organisation permettant d'assurer l'acquisition des compétences et des connaissances prévues dans les maquettes de formation tout en respectant les contraintes sanitaires. Les différentes modalités pédagogiques permettent un large champ d'organisations (voir point sur l'accompagnement au développement pédagogique).

**Les temps de présence pourront être modulés en fonction des niveaux d'études** (un étudiant primo-entrant en L1 est moins autonome qu'un étudiant de L3) **et des profils des étudiants** (étudiants en situation de handicap, étudiants en difficulté, ...).

La **spécificité des vacataires** intervenant dans les formations professionnalisantes devra également être prise en compte. Le choix de les faire intervenir uniquement en face à face sera à évaluer et à intégrer au niveau de chaque formation, en lien avec la direction de la composante. Les classes virtuelles pourront être un moyen de maintenir un enseignement « classique » pour ces vacataires.

Les composantes pourront mettre en place un cadrage spécifique en accord avec ce document afin de déployer des pratiques adaptées aux spécificités disciplinaires. Ces cadrages pourront être mutualisés au niveau polaire.

### ***Prise en compte des heures dans les services***

Il est proposé que le modèle de rémunération soit identique à celui de l'année qui s'achève, comme nous l'avons expérimenté lors de ce second semestre. Un travail complémentaire pourra être mené pour identifier un autre modèle, mais il nous semble difficile à mettre en pratique d'ici la rentrée de septembre 2020.

Il reviendra donc à chaque équipe pédagogique de travailler sur la base des heures CM/TD/TP prévues initialement (tenant compte du nombre d'étudiants) pour mettre en place une nouvelle organisation.

### ***Organisation des examens***

La situation que nous venons de traverser a montré que nous devons privilégier les épreuves en présentiel. Celles-ci seront donc la norme pour l'année à venir même si nous pourrions être amenés à revoir cette position pour des raisons sanitaires.

Le recours au contrôle continu intégral se développe de plus en plus dans l'établissement principalement en master. Depuis la modification de l'arrêté licence<sup>1</sup>, il est possible de le mettre également en œuvre pour le premier cycle. Le passage au contrôle continu intégral permet à l'étudiant de mieux se positionner par rapport aux attentes de la formation et ceci tout au long de l'année. Nous avons pu voir que les formations intégrant cette modalité se sont plus facilement adaptées à la mise en place de la session d'examen à distance du fait du confinement.

Le passage à une évaluation en contrôle continue intégral pourra être envisagé par chaque formation. Les réflexions devront également porter sur la notion de seconde chance prévue dans l'arrêté licence.

#### **d) Accompagnement des équipes pédagogiques**

##### ***Infrastructures numériques***

La crise sanitaire a montré l'importance de disposer d'un ensemble de moyens numériques pour accompagner les étudiants et les personnels dans le travail à distance. Un travail est en cours pour identifier les besoins (outils cours à distance, dispositif de captation, évolution de l'ENT, ...). Les retours d'expérience à la suite de la période de confinement seront avantageusement utilisés.

##### ***Accompagnement au développement professionnel pédagogique***

Si le contenu d'un enseignement et la pédagogie mise en œuvre relèvent de la compétence et de la liberté de l'enseignant, il est important qu'il puisse s'appuyer, s'il le souhaite, sur les compétences des membres du centre de développement pédagogique (CDP), du service de production et d'innovation numérique (SPIN) et des structures locales d'appui.

Des offres de service à l'approfondissement des compétences (techno)pédagogiques seront proposés par ces services. Une méthodologie sera adoptée afin d'identifier les besoins des équipes pédagogiques pour prioriser les actions à mener et afin d'accompagner le plus grand nombre de collègues.

#### **e) Accompagnement des étudiants**

L'accompagnement de l'étudiant devra être renforcé si l'enseignement intègre du distanciel, tout particulièrement en licence.

Il convient donc de travailler sur la mise en place ou le renforcement des fonctions de direction des études (coordonnateurs référents et enseignants référents<sup>2</sup>). Le tutorat étudiant sera également à mobiliser.

Les dispositifs d'accompagnement à la réussite (dans le cadre des parcours adaptés tout particulièrement) devront également inclure un suivi des étudiants dès la rentrée.

---

<sup>1</sup> Article 12 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

<sup>2</sup> <https://intraperso.univ-nantes.fr/contrat-pedagogique-de-reussite-etudiante-2477758.kjsp?RH=1479480959865>

### **3. La vie étudiante**

Que pourrais-je faire comme activités à la rentrée ? C'est certainement une des questions que se poseront les étudiants. Qu'ils soient déjà habitués à pratiquer des activités sportives, à participer à des ateliers culturels ou qu'ils s'apprêtent à découvrir la vie étudiante à la rentrée de septembre, les étudiants auront à cœur de reprendre des activités à la rentrée. Nous devons réfléchir à l'offre sportive et culturelle que nous pourrons proposer en accord avec les conditions sanitaires.

Si les conditions sanitaires nous conduisent à organiser une offre de formation mêlant présentiel et distanciel, les étudiants passeront sans doute moins de temps sur les campus. Il est donc important de leur proposer une offre culturelle et sportive dès la rentrée. Ils pourront se pré-inscrire même si nous ne serons pas en mesure de garantir dès la rentrée que ces activités pourront avoir lieu. Ces pré-inscriptions ne nécessiteront pas que les étudiants règlent une cotisation. Celle-ci sera due uniquement lorsque les activités pourront être mises en place.

#### **a) Accueil festif de rentrée**

Il convient d'être prudent sur ce point, la priorité de l'accueil devant porter sur des actions d'information et de formation. Les associations d'étudiants ne pourront sans doute pas mener les actions habituellement organisées dans le cadre notamment de l'accueil des primos-inscrits. Cette position pourra être revue en fonction de l'évolution de la situation et des propositions du groupe de travail.

#### **b) Culture**

La saison culturelle se prépare en amont de la rentrée. Il en est de même pour les activités proposées dans ce domaine aux étudiants. Les activités et spectacles seront organisés afin de tenir compte des contraintes sanitaires qui seront préconisées ou imposées par l'État. Les conditions d'accès aux salles de spectacles préconisées par le ministère de la culture serviront de base aux réflexions menées.

#### **c) Sports**

L'activité physique et sportive est importante pour le bien-être des étudiants. Il est proposé que les étudiants puissent s'inscrire dès la rentrée dans les différentes activités proposées. L'ouverture des activités dépendra de l'évolution des conditions sanitaires. Il nous faudra définir un cadre de mise en œuvre des activités sportives proposées à la rentrée avec le SUAPS.

#### **d) Associations**

L'université de Nantes est riche de ses associations étudiantes. Il est important de leur permettre de reprendre une activité dès la rentrée. Une charte des associations pourrait être mise en place pour encadrer l'accès aux locaux dont ils disposent sur les campus par les adhérents et par les autres étudiants, ceci devant se faire en concertation avec les composantes concernées.

### **4. L'université dans la cité**

Il est également important que nous réfléchissions avec nos partenaires aux problématiques de transports pour accéder à nos campus et de restauration sur site.

### **a) Les transports**

Il suffit de prendre la ligne 2 du tramway avant le début des cours pour comprendre la problématique des transports. La politique de déplacement durable de l'université doit nous inciter à développer, avec nos partenaires, les modes de déplacement doux. Quelles actions peut-on mener pour favoriser l'usage du vélo ?

### **b) La restauration**

En fonction des conditions sanitaires qui seront en place à la rentrée, les conditions de restauration pourraient fortement être dégradées sur les sites universitaires (temps d'attente, nombre de places possibles). Il est donc nécessaire de travailler dès à présent en concertation avec le CROUS aux solutions envisageables pour permettre à nos étudiants de déjeuner dans des conditions acceptables.